Nations Unies

S/PV.7939



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

7939e séance

Lundi 15 mai 2017, à 19 h 5

New York

Président :	M. Rosselli	(Uruguay)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Zhang Dianbin
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	Mme Gueguen
	Italie	M. Cardi
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Tumysh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Clay
	Sénégal	M. Barro
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Fesko

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies pour l'Abyei (S/2017/293)

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2017/312)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

17-13604 (F)





La séance est ouverte à 19 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies pour l'Abyei (S/2017/293)

Rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2017/312)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Soudan et du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2017/412, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/293, qui contient le rapport spécial du Secrétaire général sur l'examen du mandat de la Force intérimaire des Nations Unies pour l'Abyei, et le document S/2017/312, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Fédération de Russie, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2352 (2017).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous saluons la décision prise aujourd'hui par le Conseil de sécurité de prolonger de six mois le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). C'était la bonne décision. La FISNUA fournit une sécurité cruciale dans la zone d'Abyei et aide les communautés qui vivent et se déplacent dans l'Abyei grâce à son action pour prévenir et atténuer la violence. Nous remercions l'Éthiopie du rôle extrêmement important qu'elle joue dans le maintien de la paix et de la sécurité à Abyei.

Les États-Unis conviennent pleinement avec le Secrétaire général que le conflit à Abyei est un problème politique auquel il faut apporter une solution politique. Comme nous en avons discuté dans cette salle durant la séance d'information sur le maintien de la paix qui s'est tenue en avril (voir S/PV.7926), lorsque le Conseil de sécurité se demande si une opération de maintien de la paix est l'outil dont nous avons besoin pour maintenir la paix et la sécurité, nous devons nous poser la question de savoir si cette mission favorise un règlement politique.

En ce qui concerne l'examen du mandat de la FISNUA, les États-Unis se sont demandé si la mission répondait effectivement à la volonté des parties et aux conditions de sécurité actuelles à Abyei. Malheureusement, depuis 2011, les Gouvernements du Soudan et du Soudan du Sud ont constamment fait montre de leur réticence à prendre les mesures requises pour régler la question du statut définitif d'Abyei et à mettre en oeuvre les arrangements provisoires qu'ils ont tous deux approuvés pour administrer conjointement la zone d'Abyei et y maintenir l'ordre. En outre, le Soudan et le Soudan du Sud continuent d'imposer des restrictions à la FISNUA, ce qui limite sa capacité de s'acquitter du mandat que les deux pays ont appelé de leurs voeux.

Lorsque nous avons pris la décision d'autoriser la FISNUA, et que nous lui avons par la suite confié des tâches supplémentaires à l'appui de la mission conjointe de surveillance de la frontière, le Soudan et le Soudan du Sud se sont clairement engagés à prendre certaines mesures et ont demandé à l'ONU d'appuyer leurs efforts. Si la FISNUA joue son rôle, le Soudan et le Soudan du Sud n'ont pour leur part pas pris les mesures nécessaires pour opérationnaliser pleinement le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Nous continuons d'appuyer le concept du Mécanisme, mais cela fait cinq ans que des obstacles sont érigés au déploiement de la mission, et cela suffit. Tant que les parties n'auront pas retiré ces obstacles et pris les mesures qui s'imposent pour que le Mécanisme

puisse fonctionner efficacement, la FISNUA ne sera pas en mesure de s'acquitter de son mandat.

Cela illustre un constat d'ordre général qui s'applique à toutes les missions de maintien de la paix : le Conseil de sécurité ne doit pas appuyer indéfiniment des mandats qui ne bénéficient pas du consentement stratégique des parties. Lorsque nous sommes confrontés à un tel problème, nous devons user de notre influence pour garantir l'efficacité des opérations de maintien de la paix. Cela suppose notamment d'exiger que les États qui bénéficient de nos missions honorent les accords qu'ils ont passés avec l'ONU et entre eux. S'ils ne le font pas, il nous revient alors d'agir.

C'est pourquoi nous nous félicitons que le Conseil ait décidé que ce sera la dernière prorogation du mandat de la FISNUA en vue de fournir un appui au Mécanisme de surveillance de la frontière à moins que les parties ne montrent clairement, par leurs actions, notamment les mesures énoncées dans la résolution adoptée aujourd'hui, qu'elles sont en passe de rendre le Mécanisme pleinement opérationnel. Il nous incombe à tous, en tant que membres du Conseil, de remettre en question le statu quo lorsque nous constatons qu'il ne donne rien.

Les États-Unis se sont engagés à promouvoir la sécurité et la stabilité à Abyei, au Soudan, au Soudan du Sud et dans la région. Nous appelons à relancer le processus politique afin de régler définitivement la question du statut d'Abyei. Nous appelons également les Gouvernements soudanais et sud-soudanais à honorer les engagements qu'ils ont pris d'appuyer le plein déploiement de la FISNUA et de lever tous les obstacles à son bon fonctionnement.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'adoption unanime de la résolution 2352 (2017), qui renouvelle le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour une nouvelle période de six mois. Étant le seul pays fournisseur de contingents à cette mission unique en son genre, il n'est guère surprenant que nous attachions une grande importance à la FISNUA. C'est pourquoi nous avons participé activement et de manière constructive aux négociations sur la résolution. Nous avions travaillé avec le rédacteur et les autres membres sur cet important dossier avant même de rejoindre le Conseil de sécurité. Nous savons que cette mission a toujours bénéficié d'un appui unanime depuis sa création. Assurément, les négociations sur la résolution n'ont pas été faciles. En définitive, cependant, il est bon que nous ayons tous été en mesure de préserver l'unité du Conseil sur cette importante question. Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier le rédacteur et tous les membres du Conseil d'avoir fait preuve de la souplesse et de l'esprit de compromis nécessaires pour parvenir à un consensus.

En ce qui concerne le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, qui a été le principal point d'achoppement durant les négociations, nous savons tous ce qui explique l'absence de progrès significatifs; point n'est besoin de s'appesantir là-dessus. Le plus important est que les deux parties doivent faire preuve de leur plein attachement à l'application des accords conclus et prendre les mesures nécessaires à cet effet, comme le demande la résolution qui vient d'être adoptée. Sur ce point, le rédacteur a pleinement raison.

À cet égard, nous nous félicitons de l'issue de la réunion extraordinaire du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité qui s'est tenue à Addis-Abeba hier, sous les auspices du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, qui a souligné qu'il fallait que les deux parties prennent d'urgence des mesures concrètes pour activer le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et en faciliter ses travaux. La réunion a également défini une feuille de route claire sur les mesures à prendre dans les semaines et les mois à venir. C'est, de fait, l'essence même de ce dont nous avons discuté ces deux derniers jours. Nous espérons sincèrement que la situation évoluera dans le bon sens, de sorte que des progrès tangibles auront été réalisés lorsque nous nous réunirons de nouveau dans six mois pour examiner ce dossier.

Il est également impératif que les parties donnent d'urgence le coup d'envoi à la mise en place de l'administration de la zone d'Abyei et du Service de police d'Abyei, conformément aux engagements pris en vertu de l'accord du 20 juin 2011; à défaut, la FISNUA sera contrainte de continuer à opérer en l'absence d'une gouvernance, ce qui rendrait plus difficile l'exécution de son mandat et l'obligerait à assumer une charge supplémentaire en endossant des responsabilités civiles. Par conséquent, les parties devraient également s'efforcer de débloquer certaines des questions qui font obstacle à la mise en place d'une administration civile et de services de police, dans le but de faire avancer la mise en œuvre intégrale de l'accord de 2011.

En l'absence de tout progrès, la poursuite de la présence de la mission, pourtant si importante pour la paix et la stabilité dans la zone d'Abyei, sera gravement

compromise. Le Conseil envoie aujourd’hui un message puissant et, de fait, très positif sur cette question. Nous espérons que les deux parties entendront son appel.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : Je m’exprime également au nom de la Suède.

Ce vote unanime signale avec force l’unité du Conseil de sécurité. Nous remercions les États-Unis d’avoir adopté, dans leur rôle de rédacteur, une position constructive qui nous a permis de parvenir à ce résultat important. Nous remercions également l’Éthiopie de sa souplesse et du rôle qu’elle joue dans la mission à Abyei.

Nous nous faisons l’écho des questions soulevées par les États-Unis concernant la nécessité d’une plus grande efficacité des missions de paix des Nations Unies. Renouveler le mandat d’une mission de maintien de la paix ne devrait jamais être considéré comme une activité de routine ou comme faisant partie des affaires courantes. Au contraire, cela exige systématiquement que le Conseil procède à une analyse en profondeur. C’est pourquoi, avec la Suède, que je tiens à féliciter de sa coopération, et en consultation étroite avec les 10 membres élus du Conseil, nous avons demandé vendredi à poursuivre nos discussions. Nous vous remercions, Monsieur le Président, d’avoir accédé à cette demande, ce qui a conduit à un débat productif qui nous a permis de rapprocher les positions et a ouvert la voie à un consensus favorable à l’unité du Conseil, unité qui, de notre point de vue, revêt la plus haute importance. Dans cet esprit, nous avons œuvré à une solution équilibrée qui tienne compte de la nécessité d’un maintien de la paix plus efficace tout en contribuant à prévenir un surcroît d’instabilité dans toute l’Afrique de l’Est.

L’examen d’une mission de maintien de la paix devrait prendre en considération les vues des acteurs régionaux et des pays fournisseurs de contingents, en particulier lorsque ces vues sont conformes aux examens stratégiques du Secrétaire général, ce qui est le cas s’agissant de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). C’est précisément ce que fait la résolution 2352 (2017) adoptée aujourd’hui.

Néanmoins, nous convenons que l’impasse à Abyei n’a que trop duré. Aujourd’hui, le Conseil somme les parties de faire clairement la preuve de leur engagement au cours des six prochains mois, faute de quoi l’appui de la FISNUA à la mission conjointe de vérification des frontières prendra fin. À cet égard, nous nous félicitons de la récente réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité qui s’est tenue à Addis-Abeba. Désormais, les parties doivent rapidement faire des progrès concrets dans l’application des arrangements qu’elles ont arrêtés concernant leur frontière commune.

Le résultat du vote d’aujourd’hui nous donne un modèle éprouvé pour les discussions qui se tiendront dans les mois à venir sur d’autres opérations de maintien de la paix. L’Italie et la Suède continueront de collaborer avec tous les membres du Conseil pour parvenir à des solutions durables et inclusives.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe a appuyé l’adoption de la résolution 2352 (2017), une résolution de compromis concernant le renouvellement du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Nous estimons que, même s’il n’opère que dans une mesure limitée de ses possibilités, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière reste d’une grande importance pour tout le processus de règlement intersoudanais. Mettre intégralement fin à l’appui accordé par la FISNUA au Mécanisme semble illogique et destructeur, non seulement pour la zone d’Abyei, mais pour l’ensemble de la région. Nous espérons que le Soudan comme le Soudan du Sud entendront le message clair du Conseil de sécurité concernant la nécessité d’activer les mécanismes créés par les accords sur Abyei, afin d’avancer sur la voie du processus de règlement politique.

Nous sommes heureux qu’en fin de compte, le bon sens ait prévalu et que la résolution adoptée reflète les vues des dirigeants de la région et ne se limite pas à des préoccupations étriquées d’ordre financier. Bien que, de fait, des questions importantes subsistent concernant les méthodes de travail des rédacteurs, qui, jusqu’à la dernière minute, ont remis le moment de trouver un compromis, nous tenons toutefois à exprimer notre appui aux activités de la FISNUA. Nous saluons les efforts déployés par l’Éthiopie, pays fournisseur de contingents qui assume la plus lourde part du maintien de la paix et de la stabilité dans la région.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon se félicite de l’adoption à l’unanimité de la résolution 2352 (2017). Nous remercions les États-Unis de leur ferme détermination à mener les négociations et de leur engagement tout au long du processus. Nous tenons également à saluer la souplesse dont a fait preuve l’Éthiopie dans son appui à la résolution.

Le Japon a voté pour la résolution car il est nécessaire de préserver le calme relatif à Abyei et d'améliorer le fonctionnement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. La Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei joue un rôle crucial tant que l'administration et le Service de police de la zone d'Abyei n'ont pas été établis. Nous remercions l'Éthiopie de ses efforts à cet égard.

Le Japon est encouragé par la poursuite du dialogue engagé à la base entre les Ngok Dinka et les Misseriya, ainsi que par le fait que le marché commun d'Amiet bénéficie aux deux ethnies. Cela étant, nous sommes déçus qu'aucun progrès politique ne vienne consolider ces faits nouveaux.

Le Comité mixte de contrôle d'Abyei et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité sont très importants pour renforcer la confiance et régler les questions en suspens, telles que le statut final d'Abyei ou la démarcation et la démilitarisation de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée.

Le Japon est par principe en faveur de la rationalisation des missions de maintien de la paix des Nations Unies, en améliorant leur efficacité. Nous sommes d'avis qu'avant de décider de déployer une opération de maintien de la paix, le Conseil doit tenir des discussions approfondies sur les mandats et les plafonds autorisés, en fonction de l'intérêt de chacune. Nous nous félicitons que le Conseil ait pu décider à l'unanimité de continuer d'appuyer le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, pour peu que les conditions soient clairement réunies.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Ma délégation remercie la délégation des États-Unis d'Amérique de l'effort constructif qu'elle a déployé aux fins de l'adoption de la résolution 2352 (2017) prorogeant le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). L'adoption à l'unanimité de cette résolution reflète l'unité du Conseil et signale haut et fort aux parties qu'il a une vision claire et est résolu à l'appliquer, et que les parties doivent s'y conformer.

Mon pays a voté pour le projet de résolution afin de garantir qu'il y ait corrélation entre la taille de la Force sur le terrain et son mandat. Je voudrais réaffirmer que la même approche doit être adoptée s'agissant de toutes les autres opérations de maintien de la paix, en lieu et place de celle consistant en une réduction globale, afin essentiellement de réduire les budgets alloués aux forces sans tenir compte de l'incidence que cela a sur l'aptitude des missions à remplir leur mandat.

Enfin et surtout, nous réaffirmons qu'il importe de tenir compte des préoccupations de tous les pays qui fournissent des contingents lors de l'élaboration des mandats des opérations de paix, de leur modification ou de leur prorogation. Les pays fournisseurs de contingents sont le maillon le plus important de ces opérations, car ce sont leurs contingents qui se chargent de mettre en œuvre le mandat sur le terrain. Ce donc sont eux qui sont les mieux à même de définir les exigences de la mise en œuvre des mandats des opérations de maintien de la paix et d'évaluer les besoins de leurs forces.

M. Zhang Dianbin (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2352 (2017) prorogeant le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). La résolution incarne la volonté du Conseil, tout en tenant compte des préoccupations des pays concernés et de ceux qui fournissent des contingents, l'Éthiopie notamment.

Grâce aux efforts conjoints du Soudan et du Soudan du Sud, aux côtés de la communauté internationale, la situation en Abyei reste globalement calme, bien que la situation sur les plans politique et sécuritaire demeure difficile. La mise en œuvre active par la FISNUA de son mandat favorisera le maintien de la paix et de la stabilité régionales.

La Chine espère que la résolution sera mise en œuvre efficacement et avec le plus grand sérieux. Nous invitons le Soudan et le Soudan du Sud à rester engagés dans le dialogue, à instaurer sans discontinuer la confiance, en gardant à l'esprit l'intérêt général de toutes les ethnies et des communautés de la région, à promouvoir la mise en œuvre effective des accords bilatéraux pertinents, et à mettre en place et rendre opérationnelles les institutions administratives et judiciaires provisoires le plus rapidement possible.

La Chine continuera d'aider la FISNUA à s'acquitter de son mandat, et est disposée à jouer un rôle constructif pour rétablir la paix et la stabilité rapidement en Abyei.

M. Clay (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni salue l'adoption de la résolution 2352 (2017) aujourd'hui. Par ce texte, nous avons prorogé pour six mois l'important travail qu'effectue la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA).

Je voudrais rendre hommage à la mission et à l'Éthiopie pour tout ce qu'elles ont fait pour améliorer la sécurité et la situation humanitaire en Abyei, malgré l'absence de progrès politique. Notre priorité collective doit être de continuer d'appuyer la stabilité dans la région et la relance du processus politique. La FISNUA jouera un rôle important dans cet effort. Mais ce faisant, il n'est que juste que nous continuions de la suivre de près pour qu'elle soit le mieux à même d'exécuter son mandat.

Chaque fois qu'il est prouvé qu'une composante d'une mission ne contribue pas à la mise en œuvre d'un mandat, nous devrions cesser de lui allouer des fonds, d'autant plus que les budgets de toutes les missions sont sous pression. Ces cinq dernières années, le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière a été incapable de surveiller efficacement la zone frontalière démilitarisée et sécurisée parce que les Gouvernements soudanais et sud-soudanais n'ont pas honoré les engagements pris concernant la FISNUA. La résolution indique clairement que l'appui au Mécanisme de surveillance prendra fin dans six mois, à moins que les deux Gouvernements s'engagent fermement à permettre au Mécanisme d'atteindre sa pleine capacité opérationnelle.

C'est pourquoi je demande, en conclusion, aux Gouvernements soudanais et sud-soudanais de coopérer pleinement avec l'Union africaine et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, notamment en honorant les engagements qu'ils ont pris au cours du week-end, afin que les mécanismes de gouvernance et de justice puissent être mis en place, que les négociations puissent reprendre et qu'un accord définitif sur la question d'Abyei, qui n'a que trop tardé, puisse enfin être conclu.

M. Barro (Sénégal) : Le Sénégal se félicite de l'adoption de la résolution 2352 (2017) portant prorogation du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), non sans remercier auparavant, pour leur souplesse, les différents membres du Conseil de sécurité, en particulier la délégation porte-plume et les pays fournisseurs de contingents. Cette souplesse a permis de déboucher sur ce compromis dynamique.

Le Sénégal a décidé de joindre sa voix à ce renouvellement du mandat de la FISNUA, y compris l'appui opérationnel fourni au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, parce que profondément convaincu de la nécessité d'une approche unitaire du Conseil de sécurité dans la prise en charge des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud. Cette démarche est sous-tendue par notre détermination à être aux côtés de ces deux pays dans leur quête d'une stabilité et d'une paix durables. Pour ce faire, en application des accords pertinents entre les deux pays, nous lançons un appel aux Gouvernements soudanais et sud-soudanais pour la mise en œuvre des arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei ainsi que les accords sur la sécurité des frontières, notamment la Mission d'appui à la surveillance de la frontière.

Dans un tel contexte, il s'avère nécessaire de s'entourer de toutes les garanties afin de prévenir les tensions de nature à compromettre la stabilité déjà acquise. L'ampleur du défi exige en effet du Conseil de sécurité non seulement un investissement constant mais aussi une démarche unitaire et, surtout, une pleine coordination avec les organisations et pays de la région qui ont un rôle très important à jouer. À cet égard, ma délégation est convaincue que nous nous devons d'engager et de maintenir un dialogue dynamique et constructif avec les pays fournisseurs de contingents.

Mme Gueguen (France) : La France salue l'adoption unanime de la résolution 2352 (2017), qui renouvelle le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour six mois. Il est en effet essentiel de continuer à suivre avec attention la situation entre le Soudan et le Soudan du Sud et l'adéquation de la mission au mandat qui lui est confié.

La stabilité des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud est un déterminant majeur pour la paix et la sécurité en Afrique de l'Est. La France tient à saluer ici l'action de l'Éthiopie qui, à travers ses soldats déployés dans le cadre de la FISNUA, y contribue avec détermination et dévouement. La stabilité des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud est avant tout entre les mains des deux parties. Les accords signés par les deux pays en 2011 et 2012 constituent la feuille de route à suivre pour favoriser cette stabilité, qui exige de ne pas en rester au statu quo.

Nous nous réjouissons donc que cette résolution appelle les parties à leurs responsabilités dans ce cadre et à faire les progrès nécessaires dans la gestion de leurs relations. Nous rappelons à cet égard notre soutien au Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, mené par le Président Thabo Mbeki, dans ses efforts continus et intensifiés pour la mise en œuvre des accords entre les deux parties. La réunion du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et

la sécurité à Addis-Abeba au cours des derniers jours est un développement bienvenu et nous espérons que les engagements qui ont été pris seront pleinement mis en œuvre.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Uruguay.

J'espère sincèrement que s'il y a une chose qu'il faudra retenir du mandat de l'Uruguay au Conseil de sécurité, c'est notre conviction ferme qu'aucun État – et encore moins un État participant à une mission de maintien de la paix – ne doit entraver les travaux des missions mises en place par le Conseil de sécurité. Je pense que nous avons beaucoup bataillé pour cette question.

La résolution 2352 (2017) que nous venons d'adopter et dont nous nous félicitons est assortie de conditions. En outre, comme cela a été décidé, ce sera la dernière prorogation du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, à moins que les deux parties ne montrent, par leurs actions, qu'elles sont clairement résolues et s'engagent fermement à faire fonctionner le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Par ailleurs, nous attendrons le rapport qui doit être publié par le Secrétaire général d'ici au 15 octobre sur la question de savoir si le Mécanisme aura atteint sa pleine capacité opérationnelle. La question de la pleine capacité opérationnelle des missions de maintien de la paix est également une préoccupation constante pour ma délégation.

Nous félicitons l'Éthiopie pour toutes ses années de présence à Abyei. Il ne fait aucun doute que ce pays effectue un grand travail de protection, notamment au profit de la population civile. Nous remercions les États-Unis pour la transparence et l'ouverture dont ils ont fait preuve dans la conduite des négociations sur cette résolution, ce qui a permis au Conseil de l'adopter à l'unanimité. Je voudrais réaffirmer clairement que l'avenir de cette mission de maintien de la paix est désormais et exclusivement entre les mains des Gouvernements soudanais et sud-soudanais.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Elnour (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois-ci. Je vous souhaite plein succès. Vous pouvez compter sur notre pleine coopération dans le cadre de vos efforts.

Je tiens à remercier le Conseil de l'esprit de coopération et de consensus qui lui a permis d'adopter la résolution 2352 (2017) aujourd'hui, qui proroge le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) de six mois. Nous formons le voeu que le même esprit puisse caractériser toutes les discussions du Conseil, ce qui lui permettrait de faire face à tous les défis liés à la paix et à la sécurité internationales.

Mon pays est déterminé à mettre en œuvre la résolution adoptée aujourd'hui et toutes les résolutions qui suivront. Je saisis cette occasion pour souligner la volonté de mon pays de coopérer avec la FISNUA afin qu'elle puisse s'acquitter de son mandat au titre des résolutions du Conseil.

Je voudrais appeler l'attention sur la sécurité et la stabilité qui règnent à Abyei et les progrès importants qui ont été réalisés pour assurer la coexistence pacifique entre les tribus Misseriya et Ngok Dinka. C'est le constat fait par tous les rapports dont le Conseil est saisi et c'est le fruit des efforts conjoints consentis par le Gouvernement et la société ainsi que du rôle constructif que joue la FISNUA depuis sa création.

Le Soudan n'a jamais entravé les travaux du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière ou limité sa liberté de circulation. Le Conseil a reçu le rapport du Secrétaire général (S/2017/312), qui indique que le Mécanisme a annulé 18 de ses patrouilles de surveillance aériennes en raison de retards dans l'obtention des autorisations voulues des autorités sud-soudanaises. C'est un exemple qui prouve clairement que le Soudan coopère pleinement avec le Mécanisme, contrairement à l'autre partie.

Mon pays estime que le Mécanisme est nécessaire pour assurer la paix le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud et pour normaliser les relations entre les deux pays. Par conséquent, nous ne pouvons pas comprendre pourquoi la FISNUA cesserait d'apporter son appui à ce mécanisme. Pour rendre opérationnel le Mécanisme, il faut engager un dialogue et des discussions avec le Gouvernement sud-soudanais et faire pression sur lui pour qu'il honore ses engagements relatifs au

tracé de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et lève tout obstacle aux travaux du Mécanisme.

Le Gouvernement soudanais est pleinement engagé à mettre en œuvre les décisions du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité, qui s'est réuni à Addis-Abeba hier et aujourd'hui. Nous sommes également prêts à mettre en œuvre toute décision issue de réunions ultérieures, notamment en ce qui concerne la mise en service du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, la création de bases d'opérations supplémentaires et la mise en œuvre de l'Accord entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei. Mon pays espère que les décisions issues de ces réunions constitueront un nouveau départ pour normaliser les relations entre les deux pays et pour traiter de toutes les préoccupations, notamment les préoccupations liées à la sécurité.

Mon pays est attaché à tous les accords signés avec le Gouvernement sud-soudanais, notamment le Protocole d'Abyei de 2004, l'Accord concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei du 20 juin 2011 et l'Accord sur les dispositions de coopération et de sécurité du 27 septembre 2012. Nous appelons nos frères au sein du Gouvernement sud-soudanais à s'engager sérieusement dans un dialogue avec le Gouvernement soudanais et l'Union africaine pour mettre en place les institutions d'Abyei prévues dans l'Accord du 20 juin 2011 afin de régler la question du statut final de la zone d'Abyei, qui relève exclusivement de la prérogative des Présidents soudan et sud-soudanais, conformément aux accords signés par les deux parties.

Nous tenons à souligner que d'ici là, la zone d'Abyei est un territoire soudanais et que la République du Soudan en a la pleine souveraineté, conformément aux dispositions du droit international, à la décision de la Cour permanente d'arbitrage de La Haye et à l'Accord de paix global. Ce statut ne peut être modifié qu'au moyen d'un référendum convenu par les deux pays ou de toute autre mesure mutuellement agréée.

Mon pays estime que la paix et la sécurité durables à Abyei et le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud reposent sur deux piliers principaux, à savoir la mise en œuvre des arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei et la mise en œuvre de toutes les dispositions convenues au titre de l'Accord de coopération et de sécurité du 27 septembre 2012.

L'Accord du 20 juin 2011 prévoyait la création de l'administration de la zone d'Abyei, du Comité mixte de contrôle et du Service de police d'Abyei, qui sont des institutions importantes pour assurer l'administration de la zone, fournir les services nécessaires à ses habitants et garantir une coexistence pacifique entre toutes les communautés. Elles contribueront également à créer les conditions nécessaires au règlement de la question du statut définitif d'Abyei d'une façon qui réponde aux attentes de toutes les parties prenantes, avec un formule gagnant-gagnant qui satisfasse tout un chacun.

En outre, l'Accord du 20 juin 2011 a jeté des fondements solides pour la normalisation des relations entre les deux pays et la coopération dans tous les domaines. L'Accord couvre tous les domaines importants afin de garantir des relations normales entre les deux pays. L'Accord prévoit également plusieurs arrangements en matière de sécurité, et notamment la fin du soutien aux mouvements d'insurrection et l'établissement de la zone frontalière sécurisée et démilitarisée. Or, le Gouvernement sud-soudanais continue de soutenir et d'appuyer les mouvements soudanais insurgés dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu et dans la région du Darfour, en dépit de la coopération importante offerte par mon gouvernement, qui a été saluée par tous nos partenaires internationaux et régionaux. Mon pays espère que le Gouvernement sud-soudanais honorera ses engagements en appliquant pleinement les dispositions requises en matière de sécurité afin d'encourager la coopération entre nos deux pays et de répondre aux aspirations de chacun à la paix, à la stabilité, au développement et à des relations de bon voisinage.

En ce qui concerne le déploiement de l'unité de police chargée de protéger les installations pétrolières du complexe de Diffra, mon pays réaffirme que la création de cette unité résulte de l'incapacité d'établir le Service de police d'Abyei et de la présence de mouvements rebelles soudanais au Soudan du Sud qui pourraient attaquer ce champ de pétrole, comme cela s'est produit en 2012 lorsque le complexe pétrolier de Heglig situé près de la zone d'Abyei a été occupé et détruit.

En guise de conclusion, je tiens à remercier tous nos partenaires qui contribuent à faciliter le travail de la FISNUA, en particulier le Gouvernement éthiopien, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et la Commission de l'Union africaine ainsi que le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine

et l’Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud. Le Soudan est pleinement déterminé à coopérer avec la FISNUA afin que celle-ci puisse s’acquitter sans contrainte de toutes ses tâches, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Malok (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mai. Je tiens à vous assurer de notre coopération sans réserve pour le succès de votre présidence.

Je tiens également à saluer le rôle positif joué par votre prédécesseur à la tête du Conseil le mois dernier.

Nous nous félicitons vivement du rapport du Secrétaire général sur la situation à Abyei (S/2017/312) et sommes résolument en faveur du renouvellement du mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Comme nous l’avons déjà dit à maintes reprises et bien qu’elle continue de se heurter à d’importantes difficultés dans l’exécution de son mandat, la FISNUA est la meilleure chose qui se soit produite pour Abyei dans sa longue histoire de lutte. Pour ce qui est de la présence de la FISNUA dans la zone d’Abyei, le rapport du Secrétaire général montre que, bien qu’il reste beaucoup à faire, des progrès notables ont été réalisés pour promouvoir la paix et la sécurité à Abyei, favoriser la réconciliation et la coopération entre les communautés qui convergent de façon saisonnière vers la zone, fournir des services sociaux et de l’aide humanitaire et lancer des programmes de développement socioéconomique. Cela n’aurait pas été possible sans les efforts inventifs et déterminés de la FISNUA.

La coopération entre les deux pays est essentielle pour que les efforts consentis à Abyei soient constructifs et productifs. De fait, même les progrès accomplis par la FISNUA n’auraient pas été possibles sans un certain degré de coopération fonctionnelle entre les Gouvernements soudanais et sud-soudanais. Toutefois, une coopération bien plus étroite est requise pour que les efforts de la FISNUA continuent de porter des fruits qui bénéficient aux deux pays et contribuent à une amélioration constante de leurs relations.

Le Gouvernement de la République du Soudan du Sud estime que le retrait de l’appui au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière aurait un impact négatif sur la mise en œuvre de l’Accord concernant les arrangements provisoires pour l’administration et la sécurité de la zone d’Abyei, car cela encouragerait chaque camp à adopter une posture plus combative le long de la frontière. Le Conseil de sécurité doit continuer d’encourager l’appui au Mécanisme car l’arrêt de ce soutien vital dont la zone a tant besoin pourrait se solder par une guerre par personnes interposées le long de la frontière entre le Soudan et le Soudan du Sud.

L’amélioration récente des relations entre nos deux pays est encourageante, selon nous. Le Gouvernement sud-soudanais espère sincèrement que cela évoluera dans le sens d’une coopération encore plus forte sur toute une gamme de domaines d’intérêt et de préoccupation mutuels. À cet égard, nous sommes fermement convaincus que la région d’Abyei pourrait apporter une contribution majeure à l’établissement de liens cordiaux entre les deux pays. Cela peut être accompli en faisant fond sur une coopération intercommunautaire au niveau local, qui pourrait se prolonger au niveau national dans les deux pays.

Pour terminer, en l’état actuel des choses, il est évident que la recherche d’une solution définitive au problème d’Abyei est dans l’impasse à cause des divergences entre les deux Gouvernements, et ce, en dépit des efforts inlassables déployés par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l’Union africaine, sous la direction de l’ancien Président de l’Afrique du Sud, M. Thabo Mbeki, et de l’appui apporté par l’Union africaine et l’ONU.

Les habitants d’Abyei et les communautés voisines, du nord comme du sud, qui migrent de façon saisonnière vers la région en quête d’eau et de pâturages, ne sauraient être abandonnés à leur sort, aucun État n’assumant la responsabilité de leur sécurité et de leur bien-être général. La communauté internationale est appelée à intervenir et à combler le vide, non seulement dans l’intérêt immédiat des communautés concernées, mais aussi dans celui à long terme des deux pays. Il faut d’urgence stabiliser la situation dans la région et créer un environnement propice à un dialogue plus constructif et fructueux sur l’avenir d’Abyei.

La séance est levée à 19 h 50.